

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18237**

### Intitulé

MASTER : MASTER Développement culturel et valorisation des patrimoines

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de l'Enseignement Supérieur (et de la recherche)	Recteur de l'Académie de Versailles, Président de l'université de Cergy-Pontoise

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

342 Développement et protection du patrimoine culturel, 342p Gestion et mise en valeur des sites, des monuments historiques, des musées, 342n Etudes et projets d'expositions et de musées

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Il réalise des études et des projets d'expositions et de musées
- Il gère et met en valeur des sites, des monuments historiques, des musées
- Il contribue à valoriser (développer et protéger) les patrimoines culturels
- Il gère des moyens humains, financiers et matériels.
- Il communique et négocie.
- Il prend en compte le cadre juridique et réglementaire
- Concevoir, mettre en oeuvre, suivre et évaluer des projets et des événements artistiques, culturels et patrimoniaux, au niveau local, national ou international
- Elaborer un diagnostic de territoire : identifier les ressources locales permettant de promouvoir le développement culturel, social, environnemental et économique d'un territoire
- Repérer et mettre en valeur les richesses artistiques, culturelles et patrimoniales (spectacle vivant, arts plastiques, littérature, patrimoines et paysages, cinéma et audiovisuel...)
- Prendre en compte le contexte institutionnel et économique des actions culturelles (évolution des politiques publiques, décentralisation, RGPP, mondialisation...)
- Prendre en compte les éléments du cadre juridique et social des projets (contrats de travail, intermittence, droits d'auteurs, sécurité des établissements et des spectacles, statuts des porteurs de projets ...)
- Identifier les partenaires potentiels des projets (Etat, collectivités territoriales, institutions culturelles, établissements scolaires, associations, partenaires privés, etc.)
- Elaborer des stratégies, actions et outils d'information et de communication concernant les projets (plan de communication, relations avec les médias, supports de communication...)
- Utiliser les outils des TIC, PAO et multimédia
- Rédiger des projets, bilans, rapports d'activité, supports de communication, outils de médiation, dossiers de demande de financements...
- Connaître et mobiliser les différents types de financements (aides publiques et privées, financements européens, ressources propres, mécénat...)
- Utiliser les outils de comptabilité et de gestion pour le montage et le suivi des projets
- Organiser le travail en équipe et en réseau, dialoguer et négocier avec les partenaires, recevoir et gérer l'accueil d'artistes et de compagnies...
- Connaître et développer les publics (réalisation d'études et enquêtes, démarches d'élargissement des publics, gestion des relations publiques...)
- Mettre en oeuvre des activités de médiation : élaboration de projets (animations/ateliers/visites/rencontres...), créations d'outils de médiation, accueil et gestion des publics, encadrement de groupes...
- Maîtriser l'usage de l'anglais relatif à la culture et aux patrimoines
- Mettre en place des démarches d'évaluation participative, élaborer des critères et indicateurs...

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces professionnels pourront occuper, en France comme à l'étranger, des postes de cadres supérieurs dans des collectivités territoriales et leurs groupements (villes, communautés de communes ou d'agglomération, conseils généraux, parcs naturels régionaux...), dans des structures et institutions culturelles (théâtres, musées, festivals, lieux patrimoniaux, lieux et salles de spectacles), dans des bureaux d'études et cabinets de consultants, dans des associations, réseaux et ONG, dans des compagnies, troupes, ensembles artistiques...

- Agent de développement local
- Médiateur culturel (dans des collectivités locales, structures intercommunales, Pays ou Parcs naturels régionaux...)
- Cadre ; responsable de service, chargé des relations publiques, chargé de communication (dans des institutions et organismes français ou internationaux : administrations culturelles, patrimoniales ou touristiques, théâtres, festivals, musées...)
- Responsable ou chargé de projet (dans des associations, fondations, ou ONG, en France comme à l'étranger)
- Cadre dans des entreprises produisant des activités ou des biens culturels

- Chargé d'études dans des cabinets de consultants, et des bureaux d'études
- Chargé du mécénat
- Administrateur ou agent de compagnies ou d'artistes

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

K1802 : Développement local

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

L1303 : Promotion d'artistes et de spectacles

G1102 : Promotion du tourisme local

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composants de la certification :**

**SEMESTRE 1**

UE fondamentale 1	Crédits
Acteurs institutionnelle	15
Droit public	
Politiques culturelles	
UE fondamentale 2	Crédits
Stratégies de communication	10
PAO	
bureautique	
UE Langue vivante	Crédits
anglais	5

Total : 30

**SEMESTRE 2**

UE fondamentale 1	Crédits
Séminaire méthodologique	15
(avec rédaction d'un mémoire)	
UE fondamentale 2	Crédits
Séminaire scientifique spécialisé	10
UE Fondamentale 3	Crédits
Projets tutorés	5

Total : 30

**SEMESTRE 3**

UE fondamentale 1	Crédits
Partenaires et ressources	5
UE fondamentale 2	Crédits
Economie, gestion et droit	5
UE fondamentale 3	Crédits
Projets de développement local	6
UE fondamentale 4	Crédits
Communication	4
UE langue vivante 5	Crédits
Anglais	4
UE Fondamentale 6	Crédits
Mise en situation professionnelle	6

Total : 30

**SEMESTRE 4**

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Directrice et enseignants du master
En contrat d'apprentissage	X		Directrice et enseignants du master
Après un parcours de formation continue	X		Directrice et enseignants du master
En contrat de professionnalisation	X		Directrice et enseignants du master
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Commission VAE de l'UCP

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Arrêté du 3 juillet 2012 relatif aux habilitations de l'université Cergy Pontoise à délivrer ce Diplôme

Numéro d'habilitation : 20051821

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Les bilans statistiques de toutes les formations de l'Université, les enquêtes d'évaluation des enseignements par les étudiants sont centralisés par le service << Observatoire de la Vie Etudiante >>

<http://www.u-cergy.fr/fr/vie-etudiante/ove.html?search-keywords=ove>

**Autres sources d'information :**

-La Formation

[http://www.u-cergy.fr/plugins/odf-web/www/\\_content/f28-101-2.pdf](http://www.u-cergy.fr/plugins/odf-web/www/_content/f28-101-2.pdf)

-Détails des UE fondamentales

<http://www.u-cergy.fr/fr/formations/schema-des-formations/M/SHS/f28-101-2.html>

<http://www.u-cergy.fr>

**Lieu(x) de certification :**

Ministère de l'Enseignement Supérieur : Île-de-France - Val-d'Oise ( 95) [Cergy-Pontoise]

33 Boulevard du Port 95011 Cergy Pontoise Cedex

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

Cette formation proposée par l'UFR de Lettres et Sciences humaines de l'Université de Cergy-Pontoise fut créée en 1996 (DESS Métiers du développement culturel et du tourisme) et s'est transformée en master en 2005, dans le cadre de la réforme LMD. En 2009, le master a été très favorablement évalué par l'AERES, Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (note A). Par ailleurs, la qualité professionnelle de cette formation a été reconnue par la Région Ile de France et, depuis 2009, elle est ouverte à l'apprentissage (en partenariat avec le CFA SACEF).

Depuis sa création des partenariats professionnels et pédagogiques sont mis en oeuvre : les services culturels des collectivités locales, le CAEU du VAI d'Oise, le Parc naturel régional du Vexin, différentes structures culturelles et patrimoniales d'Ile de France.